

# Aperçu de l'Office national de l'énergie (ONE)

---

## Mandat

- L'ONE promeut la sûreté et la sécurité, la protection environnementale ainsi que des infrastructures efficaces d'approvisionnement et des marchés de l'énergie dans l'intérêt du public canadien, dans le cadre du mandat établi par le Parlement pour la réglementation :
  - de la construction et des activités d'exploitation des pipelines de pétrole et de gaz naturel, des productoducs et des lignes de transport d'électricité qui sont interprovinciaux ou internationaux, y compris l'établissement des droits et tarifs des pipelines
  - de l'importation et de l'exportation du gaz naturel
  - de l'exportation du pétrole et de l'électricité
  - de l'exportation et du développement du pétrole et du gaz naturel dans les régions frontalières, dont les zones extracôtières, du Canada qui ne sont pas couverts par des accords provinciaux-fédéraux (Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont actuellement des accords) ou des ententes de cession avec les territoires

## Principales responsabilités et activités

- Annuellement, l'ONE approuve plus de 500 certificats, ordonnances, permis, licences et lettres. Pour les demandes importantes, l'ONE procède à la tenue d'audiences publiques écrites ou verbales auxquelles les demandeurs et parties intéressées peuvent participer.
- L'ONE doit s'acquitter de responsabilités environnementales en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* et de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*.
- L'ONE peut tenir des enquêtes et mener des études sur tout aspect des questions énergétiques relevant de sa compétence. Il surveille également les aspects de l'offre, de la demande, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques qui sont du ressort du gouvernement fédéral et procure des renseignements relatifs à la production d'énergie au public et au gouvernement.
- Les principales demandes que l'ONE examine actuellement proviennent de Kinder Morgan qui veut doubler son pipeline d'Edmonton à Burnaby et de TransCanada pour Énergie Est, un projet de pipeline de 4 500 km de l'Alberta au Nouveau-Brunswick.

## Autorité législative

- *Loi sur l'Office national de l'énergie*

## **Rôle du ministre**

- L'ONE constitue un tribunal quasi judiciaire qui est libre de tout lien de dépendance du ministre et qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre. Le ministre est responsable de recommander au gouverneur en conseil si l'ONE devrait délivrer des certificats pour des pipelines et lignes de transport d'électricité majeures, des licences pour l'exportation et l'importation de gaz et l'exportation de pétrole et de nombreuses variations de ces certificats et licences. Le ministre recommande également la nomination des membres de l'ONE au gouverneur en conseil. Le ministre peut demander des conseils à l'ONE sur les questions énergétiques. Le ministre possède également l'obligation de nommer un comité d'arbitrage ou un négociateur pour régler les questions d'indemnisation entre les propriétaires fonciers et les entreprises de pipelines concernant l'accès aux terres ou les dommages.

## **Président et premier dirigeant**

- Peter Watson

## **Membres de l'Office**

- L'Office est composé de neuf membres. Un des membres sera nommé président de l'Office et un autre, vice-président.
- En outre, il peut y avoir un nombre illimité de membres temporaires à tout moment.

## **Siège social**

- Calgary, Alberta

## **Budget**

- Budget principal des dépenses 2016-2017 : 89,4 M\$, incluant une augmentation de 14 % sur les années précédentes principalement en raison du financement accordé à l'ONE pour la sûreté et la protection environnementales, ainsi que pour son engagement accru envers les Canadiens et Canadiennes concernant l'infrastructure de transport de l'énergie. Environ 95 % des coûts du financement de l'ONE sont recouverts de l'industrie.

## **Effectif**

- 495 équivalents temps plein (ETP) (prévus en 2016-2017 conformément au Rapport sur les plans et priorités 2016-2017 de l'ONE)